

Dernière mise à jour : 23/04/2026 La présente notice peut être modifiée en fonction de l'évolution des techniques. Il appartient à notre clientèle de vérifier, avant toute mise en œuvre, qu'il s'agit bien de la dernière édition.

PREMIOR BRILLANT



Définition

Peinture-laque tendue aux résines acryliques polyuréthane et matériaux recyclés, pour une finition brillante de haute qualité et d'une excellente résistance aux chocs et à la salissure grâce à la technologie BRS*.
* Barrière Renforcée contre la Salissure.

Destination

- Intérieur.
- Neuf/Entretien.

Propriétés

- Grande dureté, résiste aux chocs et aux rayures.
- Absence de reprise.
- Haute lessivabilité.
- Protection renforcée contre toute dégradation par la salissure et les traces de mains.

Caractéristiques générales

Aspect en pot Peinture fluide.	Extrait sec 34 ± 2 %.	Conservation 24 mois en emballage d'origine, non ouvert, à l'abri du gel, de la chaleur et de l'humidité.
Aspect du feuil sec Brillant.	Temps de séchage Sec au toucher : 1 h	Résistance à l'abrasion humide Norme NF EN 13300 : Classe 1 (perte d'épaisseur du film < 5 µm après 200 cycles).
Brillant spéculaire <65 % ± 5 % sous 60° d'angle.	Temps de recouvrement Recouvrable : 5 h	
Teintes Blanc et toutes teintes du nuancier CHROMATIC®.	Rendement 12 à 14 m²/L	
Masse volumique (en blanc) : kg/dm³ ■ 1,26 ± 0,05 (norme EUR PL004).	Conditionnement 1 L - 3 L	

Application

Matériel d'application Brosse, rouleau 8 mm, rouleau 10 mm, pistolet, spalter.
--

Dernière mise à jour : 23/04/2026 La présente notice peut être modifiée en fonction de l'évolution des techniques. Il appartient à notre clientèle de vérifier, avant toute mise en œuvre, qu'il s'agit bien de la dernière édition.

PREMIOR BRILLANT

Données Environnementales et Sanitaires

■ Emissions dans l’Air Intérieur (selon ISO 16 000)	
■ Teneur en COV (selon Directive 2004-42/CE)	■ Valeur limite UE pour ce produit (cat. A/d) : 130 g/L ■ Ce produit contient au maximum 100 g/L de COV ■ Les valeurs COV indiquées tiennent compte de nos colorants
■ Certification de Construction, Qualité et Environnement	■ PREMIOR BRILLANT est certifié M1 et est éligible aux chantiers : LEED[®], HQE[™], BREEAM[®] ■ PREMIOR BRILLANT contient 4 % de matières premières recyclées selon la norme ISO 14021:2016 ■ Réduction d’empreinte carbone de 12 % (selon norme ISO 14025:2006) par rapport à la formule précédente vendue jusqu’en 2025.
■ Production	■ Toutes nos usines françaises sont certifiées ISO 14001
■ Fiche de Données de Sécurité	Consulter la FDS sur : www.quickfds.fr ou www.seigneurie.com

Caractéristiques réglementaires

Classification	Informations consommateurs
■ NF T 36-005 Famille I - Classe 4a/6a.	■ Évitez le gaspillage de peinture : faites une estimation de la quantité de peinture dont vous avez besoin. ■ Refermez les emballages non terminés afin de pouvoir réutiliser la peinture. ■ Réutiliser la peinture est un bon moyen de réduire l’impact environnemental des produits sur l’ensemble de leur cycle de vie. ■ Éliminez le produit et son emballage dans un centre agréé. Il convient de se renseigner auprès des autorités locales pour connaître les modalités d’élimination et de collecte. ■ Ne jetez pas le produit à l’égout.

Dernière mise à jour : 23/04/2026 La présente notice peut être modifiée en fonction de l'évolution des techniques. Il appartient à notre clientèle de vérifier, avant toute mise en œuvre, qu'il s'agit bien de la dernière édition.

PREMIOR BRILLANT

MISE EN ŒUVRE

Processus

Support	Préparation	Impression	Finition
Ancienne peinture ou lasure en bon état	■ Grattage ■ Ponçage ■ Époussetage	1 couche de MUROPRI	2 couches de PREMIOR BRILLANT
Ancienne peinture ou lasure en mauvais état	■ Décapage ■ Lessivage ■ Rinçage ■ Séchage ■ Ponçage ■ Époussetage ■ Dégraissage		
Bois neufs	■ Ponçage ■ Époussetage ■ Dégraissage		
Métaux ferreux	■ Grattage ■ Brossage ■ Dégraissage	1 couche de FREITAMÉTAL EXPERT	
Métaux non ferreux	■ Dégraissage ■ Dérochage à l'acidephosphorique dilué ■ Rinçage ■ Séchage	1 couche de FREITACCROCH dilué à 5 %	

Précautions d'emploi :

- Conditions d'application conformes à la norme NF DTU 59.1.
- En particulier, travailler au-dessus de 8 °C en intérieur, et entre 5 °C et 35 °C à l'extérieur.
- PREMIOR BRILLANT doit être déposé, ne pas tirer.
- Ne pas appliquer à l'extérieur par temps de gel ou d'averse menaçante.

